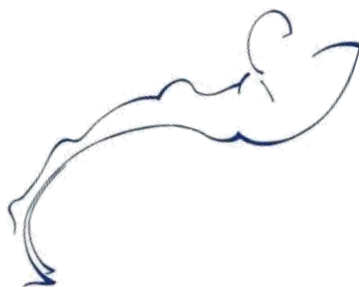




Commission Nage en Eau Vive



Dimanche 29 novembre 2020

Viry-Châtillon

La Commission Régionale IDF
de Nage en Eau Vive
propose un Sélectif Course en Ligne



Lors des 19^e Palmes du Lac
organisées par le Club Nautique de Viry-Châtillon

<http://cnv-plongee.fr/>

Règlement

Il est fait application du règlement national compétition NEV en vigueur.

La sélection des compétiteurs pour le championnat de France sera faite en fonction de la « grille de sélection » de la CN-NEV.

Les principales règles à prévoir sont :

- Port du masque obligatoire pour les compétiteurs jusqu'au moment de la mise à l'eau et dès la sortie de l'eau.
- Port du masque obligatoire pour les accompagnateurs pendant toute la durée de la manifestation
- Distanciation entre les participants
- Respect des circuits de circulation à l'inscription
- Seuls les responsables d'équipes seront autorisés à entrer dans le local voile pour la confirmation des inscriptions
- Registre des personnes présentes à remettre impérativement lors des confirmations d'inscriptions
- Pas de vestiaire

Inscription

En raison de la situation sanitaire, toutes les inscriptions et documents associés sont à envoyer par mail avant le 21 novembre, il n'y aura aucune inscription sur place. Attention toute inscription est due.

Déroulement de l'épreuve

Le déroulement de cette épreuve s'effectuant en partenariat avec le Club Nautique de Viry-Châtillon organisateur des 19^e Palmes du Lac, nous reprenons ci-après les mêmes critères pour ce qui concerne le parcours, les horaires de départ et la remise des récompenses.

- **Parcours :**

4,0 km sur le lac de Viry-Châtillon (2 tours de l'Etang des Noues de Seine et arrivée dans la pièce d'eau Amiral Merveilleux du Vigneaux). Le sélectif est ouvert aux catégories cadets, juniors, seniors et vétérans.

Toutes les activités du CNV (voile, motonautisme, modélisme) seront arrêtées durant la durée de l'épreuve.

- **Accueil**

Local du club de voile : 7 avenue du Général de Gaulle (RN7) à Viry-Châtillon.

- **Confirmation des inscriptions**

A partir de 8h00 au local du club de voile : avenue du Gal de Gaulle (RN7) à Viry-Châtillon. Clôture à 9h30.

Pour la confirmation des inscriptions, seuls les chefs d'équipes équipés d'un masque de protection sanitaire seront autorisés à entrer dans le local pour présenter, pour chacun de leurs nageurs engagés :

- Les frais d'inscription prévus par l'organisateur des compétitions,
- La licence FFEISSM 2021 + assurance loisirs 1 (minimum) ou assurance individuelle notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.
- Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la Nage en Eau Vive en compétition établi par tout médecin, daté de moins d'1 an, ou de moins de 3 ans, au jour de la compétition et accompagné de l'attestation de renseignement du questionnaire de santé.

Attention : Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée aux compétiteurs en complément de justificatif.

- Les deux autorisations parentales si le nageur est mineur.

« En matière de contrôle antidopage, il existe des dispositions spécifiques : si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle (cas de disqualification - cf. Art. 20.1). »

De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle antidopage (cas de disqualification - cf. Art. 20.1).

- **Briefing**
Le briefing aura lieu à 9h45 près du club de voile à proximité de la cale de mise à l'eau.
- **Mise à l'eau et départ**
La mise à l'eau est autorisée à partir de 10h00.
Le départ sera donné à 10h20.
Attention : la manifestation étant ouverte à la catégorie NAP, un départ NAP sera donné à 10h15.
- **Remise des dossards / Matériel / Contrôle du matériel**
Les dossards seront remis au départ après le contrôle du matériel qui se fera avant la mise à l'eau. Le jury de compétition interdira le départ d'engins jugés dangereux, non conformes ou inadaptés.
Tout flotteur non conforme, ayant échappé au contrôle initial, entraînera systématiquement la disqualification du nageur.
- **Arrivée de la course**
La ligne d'arrivée se situe au niveau de la dalle de béton au bord de la pièce d'eau Amiral Merveilleux du Vigneaux.
- **Sécurité**
Assurée par les plongeurs du CNV.
- **Assistance en course :**
Assurée par les bateaux mis à disposition par le CNV.
- **Attention :**
Pas de vestiaire

Remise des récompenses

L'annonce des résultats et la remise des récompenses se feront en plein-air.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modulés sous réserve du nombre de compétiteurs.

Droit à l'image



Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos et vidéos, merci de nous le faire savoir, votre visage sera flouté. Vous avez la possibilité de nous faire part de votre choix en le signalant sur la fiche d'inscription.

EPREUVE

Désignation

Date – Lieu

Catégories

Sélectif de course en ligne – saison 2021

29 novembre – Viry-Châtillon

Cadets / Juniors / Séniors / Vétérans

COORDONNEES CLUB

NOM _____

n° d'affiliation _____

coordonnées (adresse, téléphone) _____

CACHET CLUB

RESPONSABLE NEV

NOM _____

tél. _____

e-mail _____

signature _____

CHEF D'EQUIPE* :

☐ Candidat représentant des compétiteurs**

Nom : _____

Prénom : _____

Tél. : _____

* Le chef d'équipe est en charge de la confirmation des inscriptions des nageurs de son club et prend part à l'élection du représentant des compétiteurs la veille ou le jour de la compétition. ** Case à cocher pour être porté candidat à l'élection du représentant des compétiteurs.

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de nous le faire savoir en cochant la case suivante :

NOM

PRENOM

date de naissance
jj/mm/aaaa

catégorie

n° licence
(obligatoire)

niveau
technique



1						☐
2						☐
3						☐
<i>Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.</i>						
4						☐
5						☐
6						☐
7						☐
8						☐
9						☐
10						☐
11						☐
12						☐
13						☐
14						☐

Personne à disposition de l'organisation : NOM _____

PRENOM _____

JF1 : ☐ oui - ☐ non

Autre(s) personne(s) : _____

Le règlement compétition stipule que les inscriptions doivent parvenir au moins 15 jours avant la date de la manifestation. Le comité de course informe que pour toute inscription reçue après ce délai, une pénalisation de trois fois le montant des droits d'inscription sera appliquée.

Les frais d'inscription par compétiteurs s'élèvent à : **10€** x = €

Toute inscription faite est due et ne sera effective qu'après règlement.

Les chèques seront à établir à l'ordre de : **CNV Plongée** et à remettre le jour de la confirmation.

Le formulaire et tous les documents demandés sont à envoyer conjointement par mail **avant le 21 novembre 2020** à :

▪ palmesdulac@cnv-plongee.fr et à coollanev@yahoo.fr

Contacts **NEV** : Francis WURSTHORN – Tél. : 06.23.26.63.48 mail : coollanev@yahoo.fr

AUTORISATION PARENTALE

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type :

- | | | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---|---|
| ☒ Course en ligne | ☐ Slalom | ☐ Raid | ☐ Nage Orientation | ☐ Nage Acrobatique |
| ☐ Rassemblement | ☐ Stage | ☐ Examen | ☐ Formation | ☐ Réunion |

Genre de manifestation : **Course en ligne**

Lieu : **Viry-Châtillon** Date : **29 novembre 2020**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame _____

Domicilié au _____

Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Responsable légal ou tuteur

Autorise : ☐ mon fils _____

☐ ma fille _____

☐ l'enfant _____

Né(e) le _____ à _____

À participer à la manifestation citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Cette autorisation est valable du : _____ au _____

Fait à _____ le _____

SIGNATURE :

**AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT PRELEVEMENT
NECESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE
LORS D'UN CONTROLE ANTIDOPAGE
SUR LES MINEURS**

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport ^(*)

Je soussigné(e) _____ représentant(e) légal(e)
ou personne investie de l'autorité parentale de :

Nom et Prénom : _____

Né(e) le : _____

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur : _____

Attestation établie le _____ A _____

Signature du représentant légal :

() Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »*

Lors du contrôle anti-dopage une pièce d'identité vous sera demandée. Si le compétiteur n'est pas en mesure de fournir cette dernière, cela sera considéré comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle.

REGISTRE DES PERSONNES PRÉSENTES

Fiche à remettre lors de la confirmation des inscriptions

Compétiteurs & Accompagnants, Adultes ou Enfants

Lieu : Viry Châtillon - Date : 29 / 11 / 2020

En remplissant le présent registre, je certifie avoir conscience des risques liés à la pratique de la compétition et ne pas présenter de symptômes du COVID-19.

Club :

Référent COVID club :

	NOMS	Prénoms	N° de Téléphone
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			



COMITE D'ORGANISATION

- **Organisateur** : Club Nautique Viry Chatillon – Philippe BERTON
- **Juge au départ** : Francis WURSTHORN
- **Juges à l'arrivée** - **Chronométreurs** : Jocelyne CLEMOT - sélectif Nev I-II
Brigitte TRUFFANDIER (CNV)
- **Secrétaires** : Francis WURSTHORN
Sophie PROVOST (CNV)
- **Contrôleur matériel** : Thierry RAVOISIER
- **Responsable matériel** : CR NEV IDF
- **Délégué fédéral** : Francis WURSTHORN
- **Référent COVID** : Olivier Fontaine

COMITE DE COURSE

- **Directeur de course** : Jocelyne CLEMOT
- **Responsable sécurité** : Eric MAI (MF2 Plongée - CNV)
- **Responsable chronométrage** : Jocelyne CLEMOT
- **Responsable des juges aux bouées** : Eric MAI (CNV)
- **Responsable informatique** : Francis WURSTHORN

COMITE DE COMPETITION

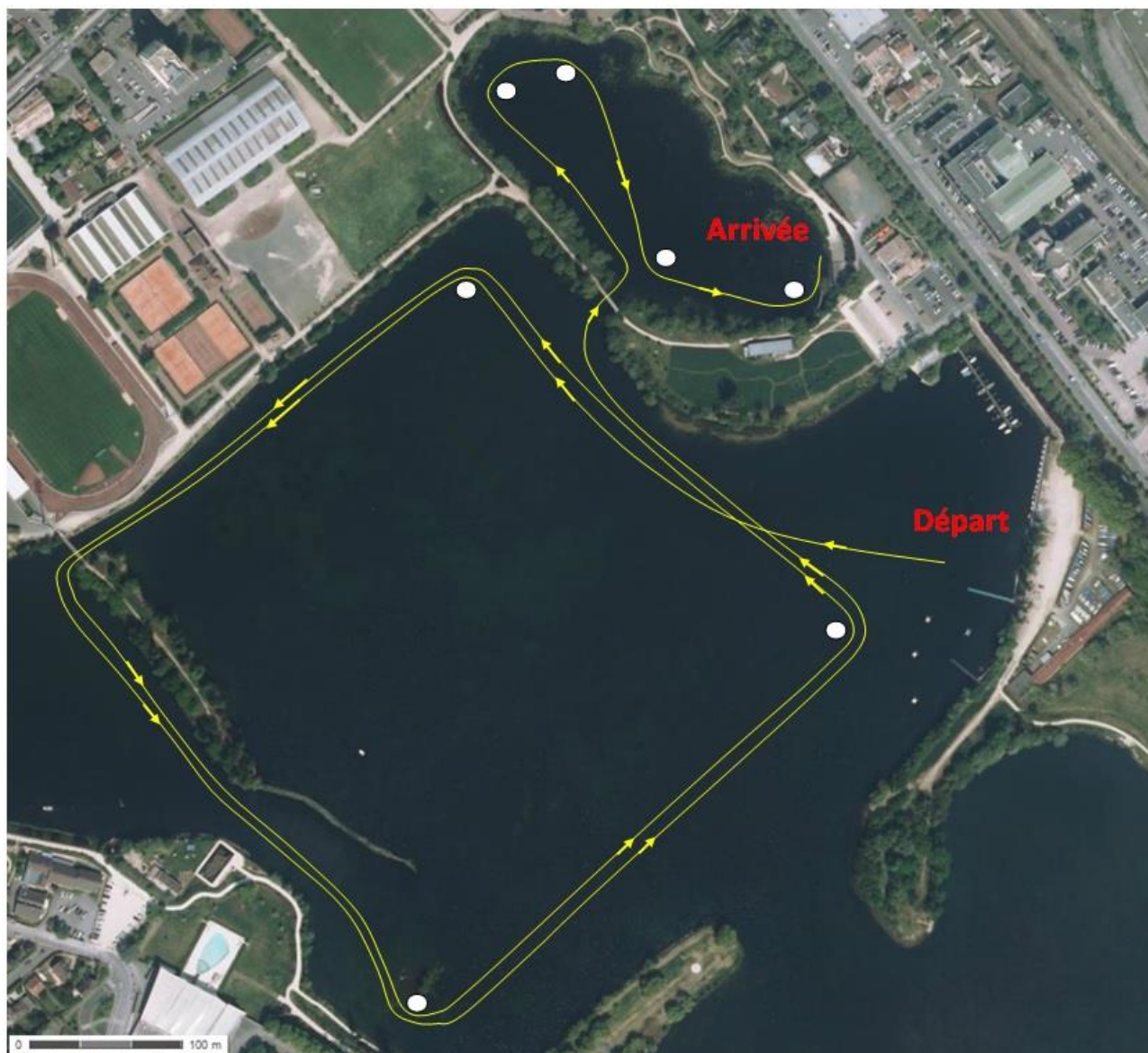
- **Président de la CR NEV** : En attente AG FFESSM- ÎDF 2020
- **Organisateur** : Club Nautique Viry Chatillon – Philippe BERTON
- **Directeur de course** : Jocelyne CLEMOT
- **Représentant des compétiteurs** : élu par les compétiteurs

JURY COMPETITION

- **Président de la CR NEV** : En attente AG FFESSM- ÎDF 2020
- **Chargé mission compétition** :
- **Directeur de course** : Jocelyne CLEMOT
- **Responsable chronométrage** : Jocelyne CLEMOT
- **Représentant des compétiteurs** : élu par les compétiteurs

LES PALMES DU LAC - 19^e édition

PARCOURS



Le départ a lieu dans l'Etang des Noues de Seine, face au club de voile. Le parcours est matérialisé par des bouées ou par le contournement des îles. Il y a deux tours à réaliser, puis entrée dans le « lac Merveilleux ». L'arrivée est jugée près du local de plongée.
Longueur totale = 4,0 km

LES PALMES DU LAC - 19^e édition

Arrivée dans la pièce d'eau
« Amiral Merveilleux du Vignaux ».

